



INSTITUT SAINTE-MARIE
Rue de l'Église 7
6210 RÈVES

Tél. : 071 / 84.99.20
Email école: college@ismreves.net
www.ismreves.be

Rèves, mardi 3 mai 2022

Chers Parents, Chers Elèves,

Objet : *Calendrier de fin d'année et de rentrée*

Vous trouverez ci-dessous le calendrier et les différents éléments qui concernent la fin de l'année scolaire et la rentrée prochaine ; nous souhaitons en effet vous permettre de programmer au mieux ces moments. L'horaire détaillé des examens a été transmis à tous les élèves.

Session d'examens

En 1^{ère} et 2^e années, les cours se termineront le mardi 14 juin à 12h05.

En 3^e et 4^e années, les cours se termineront le jeudi 9 juin à 12h05.

En 5^e et 6^e années, les cours se termineront le mardi 7 juin à 12h05.

Les examens se termineront en 1^e, 2^e, 3^e, 4^e le mardi 21 juin.

Les élèves de 5^e et 6^e clôtureront leur session par les jurys TFE le lundi 20 ou le mardi 21 juin.

Les délibérations se dérouleront du mercredi 22 au lundi 27 juin.
Aucun résultat ne sera communiqué avant la remise des bulletins.

Remise des résultats

Judi 23 juin : à 18h, proclamation des Rhétos

Lundi 27 juin : de 16h00 à 19h30, remise des bulletins sur rendez-vous

Mardi 28 juin : de 9h à 11h00, consultation des copies, rencontre avec les enseignants

Mercredi 29 juin : à 12h00, clôture des demandes de recours

Bonnes pratiques!

Pendant toute la session d'examens, un GSM (MP3, iPod, une montre connectée, ...) doit être éteint et dans le « cartable ».

Tous les « cartables et vestes » seront déposés au fond de la classe.

Le seul fait que le GSM soit en veille ou en poche ou sur le banc (même éteint) entraînera un 0 pour l'examen en cours. Le GSM ne peut en aucun cas servir d'horloge ni de calculatrice. Les abus sont tels et les jeunes si adroits avec la technologie qu'il ne sera faite aucune exception en la matière.

Aussi le matériel nécessaire sera visible sur le banc (-> « plumier dans le cartable »).

Et une farde d'élève sera placée entre deux élèves, en cas d'un même examen sur le banc.

Secondes sessions et rentrée 2022

Secondes sessions

Lundi 29 août : 10h20 : Mathématiques ;
13h : Anglais ; 15h : Français

Mardi 30 août : 8h20 : Néerlandais ; 10h20 : Latin, Sciences Sociales, Religion
13h : Sciences ; 15h : Géographie, Histoire, EDM

Rentrée

Mardi 30 août : Rentrée des élèves de 2^e année à 8h20 et
de 1^{ère} année de 8h45 (fin des cours à 12h05)

Mercredi 31 août : Délibérations des secondes sessions
Transmission des résultats par téléphone, par les co-titulaires
(en fonction de l'horaire des délibérations)

Judi 01 sept. : Consultation des copies de 2^e session de 8h20 à 10h
Rentrée des élèves de 3/4/5/6^e années, à 10h20

Vendredi 02 sept. : 12h, clôture des demandes de recours

En espérant que cette fin d'année soit couronnée de succès pour le plus grand nombre, nous vous prions de croire, Chers Parents, en notre entier dévouement,



Isabelle Agneessens
Directrice



Stéphane SANTARONE
Directeur adjoint

Conservation des archives

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous vous rappelons les impératifs concernant les documents scolaires.

L'inspection peut réclamer à tout moment les documents de l'année en cours et de l'année précédente. C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à conserver ces archives chez vous dans les conditions requises pendant deux ans.

Les demandes des services d'inspection ne sont pas rares et concernent les élèves de toutes les années.

Il est primordial que les documents suivants soient en ordre et disponibles rapidement :

- les notes de cours,
- l'agenda scolaire complet et qui reflète le travail détaillé de toute l'année,
- les travaux (interrogations et devoirs) classés par branches et par date.

Recours (cfr Règlement général des études)

Veillez trouver ci-dessous la procédure de recours contre la décision du Conseil de Classe. Nous attirons votre attention sur l'absolue nécessité de respecter scrupuleusement le calendrier prévu ainsi que les procédures. La loi nous y oblige. Aucune démarche de ce type ne pourra être reçue en dehors de ces dispositions.

Procédure de conciliation interne à l'ISM (Rèves)

Toute contestation d'une décision du Conseil de classe doit être rédigée par écrit et envoyée par mail à direction@ismreves.net . Celle-ci sera claire quant à la demande et motivée.

Si certains parents sont dans ce cas, ils peuvent introduire avant le mercredi 29 juin à 12h00 (*le vendredi 02 septembre à 12h00 pour la seconde session*), un recours contre

- une décision de réussite avec restriction
- une décision d'échec
- une décision d'orientation contraignante en fin de 1^{er} degré.

Aucun recours ne peut être introduit pour examens de passage ou travaux de vacances.

Le jeudi 30 juin (*le lundi 5 septembre pour la seconde session*), la notification de la décision prise sera communiquée aux Parents ou à l'élève majeur, par mail.

Cette décision sera confirmée par écrit.

Procédure de recours externe

Les parents ou l'élève majeur qui ne se satisferaient pas de cette nouvelle décision peuvent, dans les 10 jours calendrier qui suivent la notification, introduire un recours auprès du conseil de recours de l'enseignement confessionnel dont l'adresse est la suivante:

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Conseil de recours de l'enseignement secondaire - Bureau 1F143
Rue A. Lavallée, 1, 1080 Bruxelles

Ils envoient alors une lettre recommandée comprenant une motivation précise et, éventuellement, toute pièce de nature à éclairer le Conseil. Ces pièces ne peuvent cependant comprendre des données relatives à d'autres élèves.

Un double de ce courrier (même par mail) sera adressé à la direction de l'ISM, le jour même de l'envoi au Conseil de recours externe.

L'introduction d'un recours externe ne suspend pas la décision du Conseil de Classe. Le Décret ne donne pas à cette Commission le pouvoir de transformer une décision en examens de passage. Elle peut seulement modifier la décision.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous tenons à vous faire part de la procédure mise en place pour le retour des livres loués.

Ces modalités ne sont d'application que dans le cas où les livres ont été loués via Rent-a-Book (<https://rentabook.be> - Tél 02 397 98 90).

Concrètement :

1. Retour des manuels loués pour l'année scolaire 2022-2023

LE RETOUR DES MANUELS NE SE FAIT PAS A L'ECOLE !

Dans le courant du mois de juin, chaque parent recevra un e-mail de Rent-a-Book avec un bon de retour pré-complété. En cas de non-réception, veuillez vérifier vos spams/indésirables avant de contacter Rent-a-Book. Le bon de retour doit être joint aux manuels loués et le tout mis dans une caisse solidement fermée. L'envoi sera adressé à Rent a Book - rue Jean Burgers 9 - 7850 Enghien. Des consignes plus particulières accompagneront le mail, merci de les respecter à la lettre.

Les frais de port seront à charge de l'expéditeur mais, s'il est stipulé auprès de l'employé de la poste que le retour est destiné à Rent a Book, un tarif préférentiel sera appliqué. Les frais d'envoi peuvent être limités en groupant les retours (copains de classe, amis, ...) et en mettant les manuels loués et le bon de retour dans des sacs individuels. Les différents sacs seront ensuite mis dans une caisse unique et les frais de port pourront ainsi être partagés.

2. Achat et/ou location de manuels scolaires pour l'année prochaine

Pour les mêmes raisons, les prochaines commandes ne pourront en aucun cas être livrées à l'école. 2 options seront donc proposées, le colis pouvant être expédié soit au domicile par BPost, soit dans un point-relais au choix.

Le site Rent-a-Book ISM Rèves devrait être opérationnel vers le 1er juillet 2022.